

## Le Provisorat de M. Clay 1995 -

**Année 1995-1996.**

### De la tragi-comédie à l'épopée...

Pour ses débuts comme Proviseur au Lycée Jules-Renard, M. Clay eut à affronter un de ces incidents qui depuis les années 1990 deviennent récurrents dans les établissements scolaires. Il s'agissait, bien entendu, du voile islamique que deux jeunes élèves prétendaient arborer dans l'enceinte du Lycée. Son opposition à toute démonstration ostentatoire d'opinion religieuse lui valut un procès, les militants islamistes voulant profiter de l'incident pour imposer une "tolérance" qui viderait la laïcité de toute sa substance. Le hasard voulut que sa comparution devant la justice coïncidât avec la distinction flatteuse dont fut l'objet un élève de Terminale.

En effet Stéphane Toni, 18 ans, de Terminale S, membre élu du Conseil d'administration du Lycée, qui obtint 17 de moyenne générale, passionné de mathématiques, de techniques et de technologie industrielle, ainsi que de sport (cross-country, badminton, tennis, foot-ball et vélo) avait obtenu le *Prix National de l'Éducation*, qu'il avait reçu le 2 avril des mains du Ministre de l'Éducation nationale, M. François Bayrou, en présence de nombreuses personnalités, dans les salons du Ministère<sup>1</sup>.

Cette coïncidence permit à M. Clay d'ironiser sur les aléas de sa situation <sup>2</sup> : *D'abord cela oscille de la tragi-comédie à l'épopée. Le jour même où l'on me traduit devant la justice pour avoir appliqué, dans un esprit de tolérance et de paix, les lois de la république laïque et indivisible, il m'est donné de rendre un hommage public à Stéphane Tony, notre élève de Terminale, lauréat du Prix national de l'Éducation ... Ces deux événements, un proviseur traîné devant les juges et son élève chargé peu après de porter à Atlanta la flamme olympique pour y représenter la France, résumant assez bien le caractère à la fois précaire et exaltant de la fonction, et aussi la grandeur et le désarroi de notre institution. Les enseignants connaissent ces hauts et ces bas, et il faut une bonne dose d'équilibre et un moral d'acier pour affronter les vicissitudes du temps.*

### Le début de rénovation de l'internat.

La Région a financé les travaux de restructuration partielle de l'internat (près de 4 milliards de travaux) Le nouveau Proviseur, M. Clay <sup>3</sup> s'en réjouit : *Au dortoir construit en 1958 sur le modèle ancien, succéderont bientôt des chambres particulièrement confortables et fonctionnelles. Une deuxième tranche de travaux devra être entreprise l'an prochain. Il est grand temps. L'internat est peu attrayant de nos jours (il y a à peine 150 pensionnaires). Des locaux vétustes ne faisaient qu'accentuer cette répulsion.*

Il veut voir là une des causes de la perte d'effectifs du lycée surtout dans les sections technologiques : *Peut-être est-ce une des causes de la désaffection pour l'enseignement technologique ; le lycée est le seul établissement de la Nièvre susceptible d'accueillir des élèves dans les sections industrielles et en laboratoire. Une telle orientation implique souvent l'accueil en internat. Une modernisation de celui-ci attirerait donc, selon lui davantage d'élèves pour les sections technologiques.*

<sup>1</sup> voir article in BL Amicale N°2 / mai 1996

<sup>2</sup> discours in BL Amicale N°1 / janvier 1997

<sup>3</sup> BL Amicale N°1 / janvier 1997 discours prononcé en novembre 1996

*Par ailleurs, un self-service géré par le lycée Raoul Follereau accueille désormais nos élèves dans un cadre convivial et moderne.* <sup>4</sup>*Jules-Renard se sent un peu frustré, dans la mesure où son service de restauration était apprécié et favorisait l'accueil, mais force est de constater que les élèves ne regrettent pas les longues tables et les services traditionnels.* Depuis de nombreuses années, les administrateurs successifs de Jules-Renard avaient bien compris que l'ancien système des réfectoires était devenu obsolète et plusieurs plans avaient été élaborés pour transformer ce bâtiment en self-service moderne, mais tantôt la surcharge d'effectifs, tantôt le manque de crédits, tantôt la priorité d'autres travaux (nouvelles classes, nouveaux ateliers) avaient repoussé cette transformation. Finalement, le coût des travaux nécessaires pour la rénovation des services de restauration des deux lycées avait paru prohibitif et la construction d'un self-service neuf pour l'ensemble des deux établissements avait été jugé préférable. Il fut peut-être dommageable pour Jules-Renard que celui-ci eusse été construit dans l'enceinte du lycée Raoul-Follereau mais celui-ci avait alors un effectif d'élèves nettement supérieur à celui de Jules-Renard.

En ce qui concerne la diminution des effectifs, M. Clay évoque une autre explication : *Bref, le Lycée est un établissement qui globalement fonctionne bien, dont les résultats sont particulièrement honorables, et dont la bonne image de marque est plutôt un obstacle à son expansion. Car, n'entre pas à Jules-Renard qui veut. Les règles de sectorisation sont appliquées avec rigueur et les structures répondent davantage à un souci d'équilibre entre les lycées neversois qu'aux vœux formulés par les familles.* M. Clay utilise des formules très "diplomatiques" pour expliquer une réalité nivernaise bien connue. Jules-Renard, pour diverses raisons, et malgré tout ce qu'on peut en dire, jouit d'une réputation, justifiée sans doute par ses bons résultats mais surtout peut-être par son image dans l'opinion publique. Si, comme le dit in fine, M. Clay, on laissait libre cours aux vœux des parents, on suppose en général que toutes les familles qui désirent promouvoir la carrière future de leurs enfants choisiraient notre établissement. Ceci ne se révélerait peut-être pas exact à l'usage, mais c'est le préjugé réel, inavoué certes, voire nié, ou parfois inconscient, des responsables locaux et des administrations des autres lycées. Voilà pourquoi ces dernières ont tellement lutté pour que la sectorisation (la répartition des élèves entre les lycées en fonction de leurs quartiers de résidence ou de leurs CES de provenance) se fît à leur profit, laissant à Jules-Renard les enfants des quartiers et CES réputés "défavorisés" culturellement. On inversait ainsi le concept ancien du Lycée d'État de Nevers qui recruterait ses élèves dans les milieux nobles ou bourgeois et culturellement favorisés. À une époque, on le qualifiait même de lycée de "fils de profs". Et la *rigueur* avec laquelle selon M. Clay, on appliquerait les règles de sectorisation ne s'applique en fait que dans un sens, lorsqu'un "bon élève" émettrait le vœu d'entrer à Jules-Renard par dérogation à ces règles. L'expression qu'il emploie *n'entre pas à Jules-Renard qui veut.* prend alors un sens totalement paradoxal, elle signifierait au sens propre que le lycée peut choisir de n'accepter que les meilleurs élèves alors qu'ici elle signifie en fait que de bons élèves qui voudraient y faire leurs études ne le peuvent pas s'ils n'habitent pas dans son secteur.

Selon M. Clay, le manque d'attrait de l'internat et la sectorisation désavantageuse, seraient donc deux causes de cette perte d'effectifs : *Cela a pour incidence une baisse inquiétante de nos effectifs (150 en deux ans, il ne reste plus guère que 1 111 élèves alors qu'il y en avait 1 358 il y a 3 ans) et des perspectives assez sombres si l'on tient compte de la baisse démographique qui frappe notre département. Petite éclaircie : nous avons néanmoins enravé la chute des effectifs de seconde et créé une division supplémentaire à ce niveau. Les efforts de promotion de l'enseignement technologique*

---

<sup>4</sup> Ce restaurant scolaire a été inauguré le mardi 12 novembre 1996.

*ont été fructueux et nous mettons tout en œuvre pour valoriser cet enseignement porteur d'avenir.*

Il n'en reste pas moins que ce manque d'effectifs qui entraîne une diminution du budget total complique la gestion du Lycée : *Comment gérer un établissement aussi grand (7 ha et 30 000 m<sup>2</sup> de locaux ), des équipements coûteux, avec des effectifs aussi restreints ?*

Mais si la sectorisation est défavorable au Lycée, en ne lui permettant de recruter ses élèves qu'à partir des quartiers et des CES dits défavorisés, comment expliquer que les résultats obtenus malgré tout au Bac. semblent paradoxaux. En 1996 pour les sections d'enseignement général Jules-Renard a obtenu 84,31 % de reçus (71,67 % pour l'ensemble des lycées de la Nièvre) et 72,96 % pour l'enseignement technologique (72,34 % pour la Nièvre) et parmi les bacheliers 25 % ont obtenu une mention soit 98 mentions (9 Très Bien ; 23 Bien ; 66 Assez Bien). M. Clay y voit le résultat du travail des enseignants : *Comment ne pas féliciter tout le corps enseignant à qui est due cette moisson de lauriers !* enseignants auxquels il rend par ailleurs un hommage inattendu *les enseignants du Lycée sont robustes et solidaires, profondément attachés à leur Lycée par je ne sais quels atomes crochus, ils sont soucieux du service public d'éducation.*

Sauf erreur de notre part, c'était bien la première fois que dans un discours officiel, on songeait à rendre hommage à ces qualités. On parlait plutôt auparavant, de leurs compétences universitaires ou pédagogiques. Qu'on les mît en avant dans ces circonstances, montre bien que leur fonction devenait source d'insécurité et de désarroi et il fallait bien comme il le remarquait plus haut *une bonne dose d'équilibre et un moral d'acier pour affronter les vicissitudes du temps.*

Cette même année, un professeur de mathématiques de Terminale C, Mme Bousageon, prenait sa retraite. Et justement sa carrière illustre bien le succès quasi paradoxal de l'enseignement du Lycée par rapport à ses conditions de fonctionnement.

### **1996 - Mme Bousageon.**

Madame Bousageon avait été la première femme à être nommée, en 1960, Professeur de Mathématiques de Math-Élem, (comme on disait à l'époque), au Lycée Jules-Renard. L'arrivée de cette toute jeune fille, en début de carrière, dans cette classe, avait suscité les craintes du Proviseur qui en avait fait part à l'Inspecteur d'Académie <sup>5</sup>. Mais en ce temps-là, la nomination du professeur de cette classe terminale était spécifique et ne dépendait que du Ministère. Très honnêtement, d'ailleurs, dans son deuxième rapport de l'année, le même proviseur avait reconnu sa compétence et son autorité. Sa première année d'enseignement s'était soldée par le succès à 100 % de ses élèves.

Après 36 ans de *bons et loyaux services* selon l'expression de M. Clay, elle prenait donc sa retraite et pour terminer en beauté sa carrière, sa classe de Terminale C obtenait à nouveau 100 % de reçus.

Pendant 36 années, rares sont les sessions du Bac où ses élèves n'ont pas obtenu leur diplôme avec le même pourcentage. Professeur toujours respecté et admiré, elle avait été sollicitée pour assurer en plus de son enseignement, les fonctions d'adjointe à l'Inspecteur Pédagogique Régional. Fonction qu'elle assumait quelques années mais elle préféra se consacrer à la pédagogie des mathématiques au grand bénéfice des élèves de Jules-Renard. Elle a pris sa retraite à Nevers.

---

<sup>5</sup> voir plus haut les documents concernant cette époque.

## 1997 - Plaques commémoratives

Le samedi 18 janvier 1997, deux plaques commémoratives ont été dévoilées en présence de M. Didier Boulaud, Député-Maire de Nevers. Apposées sur la façade du bâtiment restant du vieux lycée, aujourd'hui réhabilité et transformé en appartements pour une part et en résidence pour personnes âgées d'autre part, au fond du jardin dédié à un ancien élève, Villain, elles rappellent l'une l'histoire des établissements qui se succédèrent en ce lieu de 1519 à 1958, du Collège du Bourg Saint-Étienne au Lycée d'État de Nevers et l'autre, apposée presque à l'angle de la rue Mirangron, la mémoire d'Édouard Harris dont la classe de Première se trouvait dans cette partie du Lycée.

Jean Bugarel retraça l'histoire de ce lieu, véritable centre culturel du Nivernais pendant plus de quatre siècles. Ce discours est reproduit dans le Bulletin de l'Amicale <sup>6</sup>. L'inscription sur la plaque est la suivante :

En ces lieux furent établis :

**1519** Le Collège de NEVERS

fondé par le Prieur de l'Abbaye Saint-Étienne

**1527** Le Collège de la Ville de NEVERS

dirigé de 1577 à 1595 et de 1606 à 1762 par les Jésuites

**1793** L'Institut National

**1795** L'École Centrale de NEVERS

**1804** L'École Secondaire Municipale de NEVERS

**1862** Le Lycée Impérial de NEVERS

**1871** Le Lycée d'État de NEVERS (détruit en grande partie  
par les bombardements des 15 et 16 juillet 1944)

Remplacé en 1958 par le Lycée d'État Jules-RENARD

Un ancien élève d'Édouard Harris, Louis-Charles Vincent, prononça un éloge émouvant de son professeur de Première, en présence de Jean-Pierre Harris son fils et d'Audrey, sa petite fille. La plaque dévoilée en cette occasion contient le texte suivant.

**M. Édouard HARRIS**  
**Résistant nivernais**  
**1894-1942**  
**Professeur de Rhétorique**  
**au Lycée d'État de NEVERS**  
**a enseigné en ce lieu**

Beaucoup d'anciens élèves avaient tenu à assister à cette cérémonie qui cloturait définitivement en quelque sorte, l'histoire du vieux lycée, en en fixant les dates de création et de disparition. *Quelle émotion nous a étreint ; nous les "Anciens" qui avons fréquenté ces classes !*

<sup>6</sup> BL Amicale N° 2 / mai 1997

## Le provisorat de M. Pelissard 1997-2002

En septembre 1997 M. J-M Pelissard succède à M. Clay

### 1998-1999 -menaces sur la section DA

Une fois de plus, la section DA (déficients auditifs) est remise en question pour différentes raisons. Il semble qu'on veuille promouvoir la langue des signes appelée maintenant la LSF (langue signée française). Un ancien de cette section Marc Valente prend à nouveau sa défense <sup>7</sup> combat les arguments de ses adversaires en s'appuyant sur l'exemple d'établissements de Munich, Leipzig et Prague, qu'il a visités *établissements à finalité "oraliste", dispensant un enseignement en tout point analogue à celui de "Jules"*.

André Boulandet, chargé de la coordination entre le CMPP-SESALIS <sup>8</sup> et le Lycée Jules-Renard, fait dans le même numéro un historique de la section DA, rappelle tous les services nivernais qui concernent l'enseignement des DA et dresse un bilan global : *Une analyse des résultats obtenus en 20 sessions de bac traduit l'aspect positif du type de scolarisation choisi. 112 élèves se sont présentés au Bac :*

*-La moitié des anciens élèves sont insérés dans la vie active comme tout un chacun et ne sont nullement revendicateurs par rapport à leur statut.*

*- L'autre moitié est en cours d'études et poursuit de plus en plus des études longues : INSA, Ingénieur, Professorat ...*

### 1999 - 23 novembre : colloque Surdit  et Insertion Professionnelle

Ce colloque s'est tenu au Lycée. L'étude réalisée sur ce thème a été présentée par son auteur Angèle Boulandet, orthophoniste au CMPP-SESALIS. Elle tient à *rappeler que le Lycée Jules-Renard a été le premier lycée public en France à préparer les élèves sourds au baccalauréat.* Elle rappelle également le bilan de cette section : *La 1ère session a eu lieu en 1978 et depuis 20 sessions ont conduit 122 élèves à se présenter à l'examen final du second cycle. 77 ont réussi.* Plus précisément elle constate la variation des degrés de handicap des élèves.

*Entre 1978 et 1987 :*

*14 élèves sourds moyens accueillis - 10 réussites*

*17 élèves sourds sévères accueillis - 9 réussites*

*14 élèves sourds profonds accueillis - 9 réussites*

*Entre 1988 et 1997*

*8 élèves sourds moyens accueillis - 4 réussites*

*19 élèves sourds sévères accueillis - 14 réussites*

*38 élèves sourds profonds accueillis - 27 réussites*

De plus elle signale que les réussites au BAC ont chuté depuis 1997,, année de la réforme des épreuves, qui ont accru l'importance en nombre et en notation et coefficients des épreuves écrites *Ce qui place le candidat sourd face à la difficulté de la maîtrise de la langue.*

<sup>7</sup> BL Amicale N°1 / janvier 1999.

<sup>8</sup> SESALIS est le service spécialisé pour les déficients auditifs du Centre Médico Psycho Pédagogique.

